

LE

DOCTEUR ALBERDI,

SA MISSION,

SES EFFORTS, SES INSUCCÈS.

BUENOS-AYRES.

IMPRIMERIE ARGENTINE, rue Santa Rosa, N° 37.

1858.

PUBLICATOIN IMPORTANTE.

Nous publions en suivant une notice qu'à bien voulu nous communiquer une personne étrangère, vivant parmi nous, et qui a fait récemment un voyage en Europe ; cette personne a cru devoir émettre ses idées sur l'état actuel des motifs qui divisent en deux fractions la République Argentine : c'est un travail consciencieux qui contient des renseignements et des observations dignes de fixer l'attention, car il met en relief le véritable état de notre situation actuelle et fait connaître la peine qu'on s'est donnée, tant en Amérique qu'en Europe, pour enlever le prestige de l'influence et du progrès actuels de l'État de Buénos-Ayres.

LE DOCTEUR ALBERDI,

SA MISSION, SES EFFORTS, SES INSUCCÈS.

I.

L'idée qui dirigea la mission de M. Alberdi fut essentiellement contraire à l'avenir des intérêts qu'il voulait faire prévaloir, au bien du pays et aux chances de rétablissement de l'unité nationale.

A l'époque où cette mission prit naissance, le traité du 20 Décembre 1854 avait stipulé la reconnaissance mutuelle du *Statu quo* entre les fractions séparées de la famille argentine. Les deux États s'étaient engagés à maintenir de part et d'autre des relations de cordialité, et à ne s'imposer volontairement aucun préjudice commercial.

Cette situation avait rétabli la confiance réciproque, et rendu la vie aux progrès interrompus. Elle permettait d'augurer qu'à l'époque légale où le général Urquiza déposerait les pouvoirs dont le Congrès fédéral l'avait investi, une issue naturelle serait ouverte à la restauration complète de la nationalité argentine.

Mais les conseils de M. Alberdi, qui, a-t-on assez étrangement écrit dans une publication récente, serait au général Urquiza ce que la tête est au corps et l'intelligence à l'autorité (1), vinrent altérer un *Statu quo*, qu'on eût dû conserver avec soin, en chargeant le temps seul, par le développement mutuel des intérêts et le besoin intime d'un rapprochement plus direct, de mettre fin à une séparation, préjudiciable à l'avantage général et à la force expansive du pays.

(1) " Nulle part il n'existe d'esprit sans puissance ni de puissance sans esprit: ce sont ces deux essences qui représentent le général Urquiza et M. Alberdi dans le gouvernement actuel de la Confédération Argentine: Le général Urquiza en est la puissance, M. Alberdi l'esprit. C'est le général Urquiza qui a vaincu la tyrannie; c'est M. Alberdi qui a soufflé sur son pays affranchi l'esprit nouveau qui l'a régénéré. "

(Introduction par M. Mannequin à l'ouvrage intitulé
La Confédération Argentine, 1858.)

Parti d'abord pour les États Unis, le docteur Alberdi, par des insinuations caulculées, se força de convaincre les hommes d'États américains, que Buénos-Ayres, hostile à toute liberté sérieuse, avait pour unique but, la conservation d'un monopole, en tenant fermées les rivières intérieures, et le triomphe d'un système illibéral, complètement opposé à celui qu'avait adopté le gouvernement des Provinces Confédérées.

Influencé jusqu'à un certain point par ces déclarations, le cabinet de Washington laissa entrevoir à M. Alberdi l'intention de retirer son ministre de Buénos-Ayres, en l'accréditant exclusivement près le général Urquiza.

En Angleterre, M. Alberdi, s'autorisant de la pensée manifestée par le cabinet américain, put espérer un succès encore plus décisif. Diverses circonstances devaient rendre le cabinet de Saint-James facilement accessible à ces insinuations.

1^o L'aigreur apportée dans les relations politiques par la remise faite de ses passeports en 1855 au capitaine Gore, représentant de la Grande Bretagne à Buénos-Ayres.

2^o Le mécontentement des détenteurs des obligations de l'emprunt anglais, toujours en souffrance.

3^o L'opinion, à dessein répandue dans le monde politique, que Buénos-Ayres mettait systématiquement obstacle à un point fondamental pour l'Angleterre: la libre navigation des rivières intérieures,

On doit en outre remarquer que Buénos-Ayres n'ayant point accrédité d'agent diplomatique à Londres, et les intérêts anglais n'étant représentés à Buénos-Ayres que par un vice-consul, M. Alberdi, qui se présentait en Angleterre en qualité de chargé d'affaires, avait toutes chances pour obtenir que le gouvernement britannique, usant de réciprocité, se fit représenter au même titre, près du gouvernement du Paraná.

En France, le terrain n'était guère moins bien préparé par les événements; le gouvernement américain avait fait, à ce qu'on assure, connaître au cabinet des Tuilleries sa résolution de porter le siège de sa représentation au Paraná, et le cabinet de Saint-James avait manifesté l'intention d'y accréditer également un Ministro Plenipotentiario.

Cette double déclaration ne put être naturellement sans quelque influence sur les dispositions du gouvernement français, bien que sa politique ouverte et constante depuis l'inauguration du régime impérial, reposait sagement sur le salutaire principe de non intervention dans les affaires intérieures de la Plata, sous la réserve, néan-

moins, de la surveillance spéciale que pouvaient motiver les tendances secrètes d'un empire voisin.

La France était représentée, tant près l'État de Buénos-Ayres que près le gouvernement de Treize Provinces, par M. Lemoine, homme d'expérience, et qui jouissait de la juste influence, due à un caractère digne et modéré, et aux plus honorables antécédents.

Toujours est-il que le gouvernement impérial finit par mettre, sinon la pensée intime, du moins la forme de sa politique à la Plata d'accord avec celle des États Unis et de l'Angleterre.

Cette mesure, au reste, n'eut rien d'hostile.

Tout en rappelant M. Lemoine, le gouvernement impérial déclara officiellement que les relations amicales persisteraient sans la moindre altération.

A la suite de ce rappel, plusieurs gouvernements étrangers qui, vû l'importance de leurs intérêts à Buénos-Ayres, auraient dû garder tout au moins une attitude de neutralité, la Sardaigne et le Brésil entr'autres, retirèrent leurs légations et ne laissèrent subsister à Buénos-Ayres que des consulats.

C'est alors qu'enhardi par ses premiers résultats, dès surtout à la complication naturelle des circonstances, M. Alberdi, oubliant que l'État Buénos-Ayrien, possédant à lui seul plus de ressources que la Confédération tout entière, peut dans l'isolement le plus complet, garder encore sa prospérité, crut devoir conseiller au général Urquiza l'emploi de mesures hostiles et coercitives (2), dans l'espoir que cette intimidation, jointe à la rupture probable de ses relations diplomatiques avec l'Amérique du Nord et l'Europe, ramènerait Buénos-Ayres dans le faisceau fédéral, et la mettrait ainsi à l'entière discrétion du général Urquiza.

S'autorisant de griefs imaginaires, le gouvernement de la Confédération annula les traités du 20 décembre 1854 et du 8 janvier 1855 qui avaient porté des fruits si profitables, et qui, en favo-

(2) La loi du 19 juillet 1856 dite *des droits différentiels*, destinée en partie à attirer dans les treize provinces le commerce direct étranger, (espoir qui restera inévitablement stérile), déterminaient " que les marchandises, provenant des pays situés au delà des caps, " c'est-à-dire, de Buénos-Ayres et de Montevideo, importées dans les ports fluviaux de la " Confédération, et non passibles d'un droit spécifique, paieraient le double du droit actuel : " quant aux marchandises passibles d'un droit spécifique, elles devaient acquitter un droit " additionnel de 30 % de la valeur."

C'est en ces termes que le *Constitutionnel* du 3 octobre 1856, sous l'inspiration du docteur Alberdi, caractérisait cette mesure. " Dernièrement, disait cette feuille, le Président " de la Confédération lançait contre Buénos-Ayres son tarif des droits différentiels, imposant une taxe double aux marchandises venant de cette ville, tandis que, pour mieux attirer le commerce direct dans les ports de la Confédération, il établissait dans ceux-ci des " droits de douane très modérés. "

risant les rapports commerciaux entre les diverses parties du sol argentin, resserrait déjà *de facto* les liens de l'unité générale.

En France, des convenances de situation et des circonstances également exceptionnelles, tendaient à prêter secours aux combinaisons du docteur Alberdi, M. de Bécourt, sous-directeur chargé des affaires politiques de l'Amérique du Sud au Ministère des Relations Extérieures, aspirait, sous l'influence personnelle d'intérêts divers, à représenter la France près la Confédération Argentine.

D'autre part, M. Drouyn de l'Huys, si versé dans la connaissance des affaires de Buénos-Ayres et des treize provinces, avait été remplacé par M. le comte Walewsky, parfaitement compétent, aussi, dans ces questions, mais dont la haute activité était entièrement absorbée à cette époque par les intérêts orientaux qui agitaient l'Europe en étouffant, sous la grandeur de leur importance, toutes les autres préoccupations internationales.

Par suite d'ailleurs de la nomination de M. Thouvenel (3) au poste d'ambassadeur à Constantinople, les affaires politiques avaient été dévolues à M. Benedetti (4), dont l'expérience consumée des intérêts orientaux ne s'étendait pas encore, avec la même autorité, aux intérêts politiques et commerciaux de la Plata.

Ces diverses circonstances expliquent la nomination de M. de Bécourt au Paraná en qualité de ministre plénipotentiaire du gouvernement impérial. Telle est cependant, en ce qui est utile et juste, la force impulsive du courant, qu'à ce moment même, les relations du gouvernement des États Unis et du cabinet de Buénos-Ayres devenaient plus intimes et plus cordiales.

Quoiqu'il en soit, d'autres agents européens furent également accrédités au Paraná; ils devaient bientôt comprendre (5) que les intérêts de leur population et de leur commerce n'étaient point au Paraná, mais à Buénos-Ayres, même, et se sentir profondément isolés au sein des villes de l'intérieur, où n'ont point encore pénétré les raffinements de l'existence européenne.

Du reste, malgré le rappel de M. Lemoyne, l'État de Buénos-Ayres avait maintenu, en France, sa représentation, à caractère indéterminé. En effet, dans un esprit de convenance et de conciliation, pour ôter aux provinces confédérées tout prétexte de blâme ou de plainte, et ne point accuser une intention formelle de séparation,

(3) Directeur des affaires politiques au Ministère des Relations Extérieures.

(4) Chargé d'affaires de France à Constantinople.

(5) M. Lemoyne l'avait parfaitement senti, en établissant volontairement à Buénos-Ayres le siège de la légation.

l'État de Buénos-Ayres, tout en recevant, des ministres accrédités, n'avait point donné à sa représentation en Europe un contour nettement défini.

Le titre d'*Agent Confidentiel* répondait, par son vague, à cette pensée.

Telle était sommairement la situation dont M. Alberdi put tirer d'abord aisément parti pour le but qu'il poursuivait, et qui consistait, en créant l'isolement autour de Buénos-Ayres, à annuler son importance politique, en le représentant comme étouffé dans son expansion, et inévitablement ruiné dans ses intérêts par l'espèce de blocus continental, où l'enfermaient les mesures restrictives adoptées par le général Urquiza (6).

Mis en rapport indirect avec plusieurs organes de la publicité parisienne, il obtint l'insertion d'articles ou se reproduisit sous toutes les formes la triple et absurde accusation qu'il dirigeait contre Buénos-Ayres d'être *opposé aux franchises commerciales à la libre navigation des rivières et à l'élément étranger*.

A ce système d'attaques, l'agent confidentiel de l'État de Buénos-Ayres opposa constamment dans les limites où purent s'étendre ses efforts, des explications loyales et modérées. Il s'adressa aux divers gouvernements européens, liés à Buénos-Ayres par des intérêts de nationalité et de commerce, pour les éclairer sur la réelle situation du pays : il rectifia, une à une, les assertions fausses ou fallacieuses du docteur Alberdi, mais sans imiter son esprit d'aigreur et de dénigrement, et en considérant toujours qu'entre les partis d'un même sol, momentanément séparés, il ne cesse d'exister une solidarité fondamentale d'intérêts d'existence et d'avenir.

Aucune attaque ne se produisit dans la presse qu'elle ne devint l'immédiat objet d'une rectification, basée sur des chiffres et des documents formels. Bien que les feuilles acquises à M. Alberdi, se refusassent, pour la plupart, à publier ces réfutations, elles s'abstinrent, du moins, de persister dans des accusations dont la fausseté était démontrée.

Cette loyale réserve, dont *Le Pays*, *Le Constitutionnel*, *Les Débats* et *Le Siècle* donnèrent l'exemple, devait se convertir bientôt en édification complète.

(6) Cette pensée fut exprimée de la manière suivante dans le *Constitutionnel* du 10 octobre 1856 : " La politique habile et hardie, adoptée par le président Urquiza contraint Buénos-Ayres ou à périr dans l'isolement ou à rentrer dans le sein de la Confédération en se soumettant... Ce général a créé un vrai blocus autour de l'Etat dessidant, et les mesures qu'il emploie sont de plus en plus difficiles à combattre. "

La circulaire, adressée en 1856 aux agents consulaires de Bué-
nos-Ayres à l'étranger, par M. le Docteur Velez Sarsfield, ex-Ministre
des Relations Extérieures, la lettre si remarquable de M. Sar-
miento à un négociant de Hambourg, publiée dans plusieurs jour-
naux européens; enfin, la brochure qui parut en 1857, sous ce titre:
*BUÉNOS-AYRES, sa situation présente, ses lois libérales, sa po-
pulation immigrante, ses intérêts commerciaux et industriels*; ne
permettaient ni la réfutation, ni le doute: ces documents démon-
traient d'une manière irrésistible, que l'État de Bué-
nos-Ayres s'était graduellement mis en possession de toutes les libertés qui font l'hon-
neur d'un État et qui assurent sa prospérité.

Ainsi tombèrent les dernières préventions: l'œuvre qu'avait cru
édifier M. Alberdi, et que les événements seuls, dans les hasards de
leurs combinaisons, avaient rendu momentanément possible, croula
entièrement. D'hostile, la publicité européenne devint équitable,
par conséquent favorable à Bué-
nos-Ayres: les gouvernements mieux
éclairés modifièrent leur attitude, et la France, toujours prête, dans
ses chevaleresques impartialités, à faire justice, dès que la notion
de cette justice a cessé d'être obscure, la France, qui avait appris à
Paraná où sont les véritables intérêts de sa politique, de son com-
merce et de ses nationaux, reconnut officiellement un chargé d'affaires
Bué-
nos-Ayrien.

La mission de M. Alberdi, qui avait coûté des sommes consi-
dérables au gouvernement de la Confédération (7), n'eut en définitive
pour résultat que de décréditer sa loyauté à l'Étranger, et d'ajouter
des difficultés nouvelles au rétablissement de l'union si désirable des
deux États.

Quant à Bué-
nos-Ayres, elle accrut son crédit moral, et rendit
ses relations plus sûres et mieux affermisses.

L'isolement qui devait être (supposait-on à Paraná) la ruine de
l'État de Bué-
nos-Ayres, loin de nuire à sa prospérité, eut pour ré-
sultat de la rendre plus manifeste, en développant ses préoccupa-
tions économiques, son essor commercial, sa population immigrante (8)
en montrant combien cet État était scrupuleux et sincère dans les

(7) Il résulte du budget, publié dans le journal officiel du Paraná du 10 août 1857, que la mission multiple du docteur Alberdi coûtait annuellement à l'État une somme de 13,650 piastres fortes, soit approximativement 72,000 fr.

(8) L'immigration des seuls ports de France, Gènes et San Sebastian, est montée pour 1857 à 6,150.

On a expédié pendant la même année, afin d'aider à l'essor agronomique du pays, du Havre et de Bordeaux pour Bué-
nos-Ayres, 390 moutons mérinos des meilleures races, des-
tinés à la reproduction, et tirés de la ferme modèle de Rambouillet et des autres établisse-
ments circonvoisins.

promesses faites aux immigrants européens, en décidant l'introduction dans ses lois du plus complet libéralisme, en témoignant enfin de sa forte vitalité. Peut-être même par contre coup cet isolement fût-il essentiellement favorable aux Treize Provinces, en les initiant à des notions de liberté toute nouvelle, et en les obligeant, par l'impulsion de la concurrence, à participer à des mesures de progrès qui, avec les antécédents connus du général Urquiza, n'eussent-été adoptées jamais si les destinées du pays tout entier avaient été concentrées dans ses seules mains.

II.

Dans *l'appendice* de son livre sur les *Provinces Argentines*, le docteur Alberdi, aussi inexact dans ses assertions que mal inspiré dans ses prophéties, avait émis sur Buenos Ayres des opinions, qu'il est curieux aujourd'hui de mettre en regard des faits, pour voir a quel point la réalité les ha justifiées.

1^o « Buénos-Ayres, dit M. Alberdi, est en opposition avec le » nouvel ordre général de choses, parceque ce n'est pas seulement » son gouvernement qui s'oppose au nouveau système de navigation, » mais encore tous les intérêts que favorisent la clôture des riviè- » res et le monopole existant du commerce. La cause qui ha pro- » duit son opposition politique, ha produit sa résistance comerciale » et industrielle au nouvel ordre de choses inauguré par la Confé- » dération. »

Les faits antérieurs et postérieurs à cette déclaration, ont également servi de réponse à ces accusations systématiques. La prétendue résistance de Buénos-Ayres s'est traduite par la déclaration qui ouvre les rivières intérieures à tous les pavillons, et les intérêts commerciaux et industriels du pays, si étroitement attachés, prétendait-on, au maintien de la fermeture, ont, depuis lors, tellement grandi que l'État de Buénos-Ayres aujourd'hui ne pourrait rien répudier des franchises qu'il a consacrées sans compromettre les avantages considérables qu'il a puisés dans l'application sans réserve de ce large système de libéralisme.

2^o « Quel moyen pratique, dit-encore M. Alberdi, de faire

» rentrer Buénos-Ayres dans le sein de la Confédération, dont elle
» forme partie intégrante?—Il suffira de ne pas reconnaître Buénos-
» Ayres, et de traiter avec lui comme État inférieur et subalterne.

» Le laisser séparé tel qu'il l'est aujourd'hui et transitoirement
» c'est le livrer au Brésil. Il n'est pour Buénos Ayres qu'une alter-
» native: ou province de la République Argentine, ou province de
» l'Empire Brésilien. Son indépendance sera en réalité ce qu'et au-
» jourd'hui celle de Montévidéo, sous la pression d'une armée de
» 6,000 Brésiliens, installés au milieu de son territoire (9). »

Cette argumentation est doublement erronée. L'État de Buénos-Ayres, sans doute, était fortement intéressé à ce que ses relations diplomatiques ne fussent pas interrompues, mais pour croire que cette seule crainte et ce seul dommage dussent le forcer à rentrer, avec une position affaiblie, dans le faisceau fédéral, il fallait oublier sa richesse intrinsèque, la fécondité naturelle de son sol, l'importance de sa population immigrante, l'avancement proportionnel de sa civilisation, sa situation géographique, la vaste expansion de son commerce, l'activité entreprenante, l'illustration et le génie de ses habitants.

Quant au Brésil (10), il y avait une puérité étrange à accrédi-
ter l'idée que cet empire put fatalement se rendre maître des desti-
nées de Buénos-Ayres, si ce dernier État restait séparé du reste de
la Confédération.

C'était ne pas se souvenir que Buénos-Ayres, réduit pour ainsi
dire aux uniques ressources qu'il puisait en lui-même, avait, en 1826,
engagé la guerre contre le Brésil sur le territoire Oriental, vaincu
cet empire, et tiré de cette victoire l'établissement de la République
de l'Uruguay.

5° « La lutte, persiste à dire M. Alberdi, est engagée entre
» Buénos-Ayres, qui aspire à ressaisir son empire perdu, et la li-
» berté, représentée par les Provinces de la Confédération, aspirant

(9) Cette situation existait en 1855. On assure qu'à cette époque les gouvernements français et anglais, édifiés plus complètement sur la politique d'arrière pensée du gouvernement brésilien, exprimèrent officieusement le déplaisir et les préoccupations que leur causait cette occupation prolongée; ce qui décida le cabinet de Rio-Janeiro à y mettre fin.

(10) M. Alberdi, après avoir, dans son *appendice*, dirigé contre l'Empire Brésilien l'accusation d'ambition envahissante et d'opposition à la liberté commerciale des fleuves, ne craignit pas quelques pages plus loin, de faire amende honorable à ce gouvernement, et de dire comme historien son "meá culpá" dans les lignes suivantes:

" En cuanto al Brasil, el autor tiene el placer de hacer el justo elogio que merecen sus declaraciones contenidas en su reciente tratado de 7 de Marzo de 1856 con la Confederacion Argentina, por el cual ha modificado su politica anterior, criticada en la Memoria sobre cuyo punto el autor se complace en rectificarla á su vez. " (*Appendice: page 344.*)

» à étendre leur ascendant suprême et légitime sur le territoire tout
» entier. »

Est-il nécessaire de réfuter, une fois de plus, cette assertion vaine et banale, irrésistiblement démentie par les faits? On sait comment Buénos-Ayres a compris le monopole, la loi réglementant la libre navigation, les décrets affranchissant les ports de Bahía Blanca et del Carmen; l'ouverture du port de San Nicolas sur le Paraná, l'exemption des droits de port pour tous navire, quels que soient sa nationalité et son pavillon; sa loi de transit (11); ses libertés commerciales; sa législation douanière; l'exemption ou l'abaissement incessant et progressif de ses tarifs (12); ses libertés politiques, civiles et religieuses font pratiquement justice d'une accusation uniquement compromettante pour la sagacité et la bonne foi de ceux qui ont tenté de l'accréditer.

Si le monopole est à Buénos-Ayres, si la liberté est à Paraná, comment expliquer que les tarifs du premier État soient moins élevés que ceux du second? D'où sont venus ces droits différentiels, œuvre d'inintelligente rancune, dirigée contre Buénos-Ayres et la République amie et voisine de l'Uruguay, et qui ne sauraient profiter, au détriment du territoire, qu'à un État étranger?

4^o « En contribuant à maintenir, dit toujours M. Alberdi, la
» séparation de Buénos-Ayres et des Provinces, les gouvernements
» étrangers consacreront la ruine des créanciers du Trésor Public
» de cet État, destiné, dans son isolement, à vivre éternellement
» insolvable. »

Il est facile d'apprécier la portée pratique de cette prédiction. La Confédération n'avait pu acquitter ses dettes nationales. Buénos Ayres, à lui seul, en avait assumé la charge. Pendant toute la lutte de l'indépendance, il put, à l'aide des revenus publics dont il disposa avec un judicieux patriotisme, entretenir la guerre et la terminer.

En 1826, il soutint avec avantage, nous l'avons dit, la guerre contre le Brésil; plus tard, il supporta, sans faiblir, et sans que sa

(11) Il est stipulé dans cette loi, réellement sans précédents par son caractère libéral, que les marchandises entreposées en transit pour sortir de l'État, sont exemptes du droit de magasinage et de grue pendant les 12 premiers mois de séjour à l'entrepôt.

(12) Le dernier tarif de 1857 a libéré de tous droits à l'introduction l'or, l'argent monayés ou en lingots, les pierres précieuses sans montures, les ustensiles d'imprimerie, le papier à imprimer, plusieurs autres articles, et, en général tous les produits des Provinces Confédérées

De 10 §, les soies de toute espèce sont descendues à 8 §.

Une foule de dispositions libérales caractérisent ces nouveaux tarifs, supérieurs en franchises commerciales à tous les autres tarifs sud-américains.

prospérité s'évanouit, le blocus que lui firent subir les escadres des puissances européennes; il a sans cesse progressé économiquement et financièrement (13). Les chiffres interrogés établissent :

Qu'en 1854 les rentes publiques son

montées à	52,000,000	piastres papier.
En 1855, à	60,000,000	id.
En 1856, à	68,000,000	id.
En 1857, à	80,000,000	(14) id.

La liberté de la navigation des rivières intérieures et les franchises de douane n'ont fait qu'accroître cet essor économique. Buenos Aires, qui serait privé suivant M. Alberdi de tous les élémens rudimentaires de civilisation matérielle, (15) a douane, port, môle, chemin de fer, théâtres, pavage, éclairage au gaz, et, depuis cinq années, cette capitale à inauguré chaque jour de son existence municipale par une amélioration et par un progrès.

Nous venons de faire voir combien les jugemens et les prédictions de M. Alberdi avaient été constamment démentis par la réalité des fait et la signification des résultats: il sera aisé de montrer que M. Alberdi, malgré le mirage de ses premières tentatives, ne fut pas au fond plus heureux comme négociateur.

Le traité qu'il passa avec l'Espagne, ne fut point ratifié assurément, par le Congrès national; à Rome, une négociation, entamée près le Saint-Siège pour obtenir la limitation de la circonscription diocésaine de l'évêché de Buenos-Ayres, aboutit, dit-on encore, à un égal avortement.

A l'issue de la guerre d'Orient, le docteur Alberdi, crut poursuivre en Angleterre une négociation importante, en engageant comme éléments de formation militaire agricole pour les Treize Provin-

(13) Les fonds de l'emprunt buéno-ayrien n'ont jamais atteint, à la bourse de Londres, le chiffre auquel ils sont récemment parvenus.

(14) Le mouvement commercial avait donné en 1856, pour l'importation en France, une valeur de 15,865,829 fr., ce mouvement a atteint en 1857, 16,740,238 fr.

L'exportation de France pour Buenos-Ayres en 1856 était montée à 19,583,984 fr. elle s'éleva en 1857 à 27,020,289 fr.

Quant à la valeur totale des exportations de Buenos-Ayres, elle a été, en 1856, de 78,000,000 fr., et en 1857, de près de 90 millions.

En ce qui touche la navigation maritime, l'augmentation a été également sensible; de 65 en 1856, le nombre des navires partis de France pour Buenos-Ayres a été de 80 en 1857.

En revanche, pas un navire n'a été expédié directement des ports français pour les ports des Treize Provinces.

(15) " Buenos Ayres no tiene un muelle, un puente, un camino, ni un empedrado regular en sus calles principales. (Appendice: page 851. *Organisacion de la Confederacion Argentina.*)

ces; ce qu'il restait de soldats de la légion étrangère, qui s'était dissoute, après la guerre de Crimée.

Ces hommes en étaient l'écume: M. Alberdi consentit que des officiers anglais, mis à la tête des légionnaires engagés pour le Paraná, fussent dispensés de prêter serment, par une restriction offensante, au gouvernement des Provinces Confédérées.

Dès l'embarquement, l'autorité anglaise fut forcée d'intervenir, sur la Tamise même, pour enlever aux légionnaires les armes cachées dont ils étaient indument porteurs. Arrivés en rade de Montevideo, ils se mirent en révolte; ce qui nécessita l'intervention des marins anglais et français. Une partie des légionnaires restèrent à Montevideo, les autres furent acheminés au Paraná. Lors du débarquement dans ce dernier point, une collision acharnée s'engagea dans les rues mêmes de la ville avec les agents de la police argentine. Plusieurs légionnaires furent tués, et il y eut de part et d'autre des blessures graves. Les légionnaires reçurent ordre, alors, de partir pour le lieu même d'établissement de la Colonie, mais ils se dispersèrent complètement avant d'y être arrivés.

Déplorable comme inspiration, cette affaire le fut donc également comme résultat. La légion colonisatrice ne marqua son existence toute fictive que par les dépenses stériles et les malheurs qu'elle occasionna.

Des tentatives d'engagement pour l'immigration ne répondirent pas mieux aux espérances de M. Alberdi: la lettre de M. de Bécourt (16), à S. E. le Comte Walowski, Ministre des Affaires Étrangères en France, la circulaire du Ministre de l'Intérieur aux Préfets des départements français (17), caractérisèrent, d'une manière frappante, l'exagération des promesses faites et l'inanité du but poursuivi.

(16) " Il n'y a, y est-il dit, et il n'y aura jamais ici rien de préparé pour recevoir des groupes de population étrangère, arrivant par masses: un grand nombre de propriétaires appellent et occuperont plus ou moins avantageusement des travailleurs soit seuls, soit en famille, qui se disperseront dans le pays, mais le gouvernement ne peut lui-même que donner des terres, sans maison, sans bestiaux, sans instruments de labourage, sans graines et semences, sans ration de vivre, pour que les colons attendent pendant un an ou deux le fruit de leurs travaux. Le gouvernement de la Confédération n'a pas les moyens de tenir les promesses qu'il a faites de bonne foi ou autorisé à faire en son nom. (Extrait d'une dépêche du Paraná, 1856.)"

(17) Cette circulaire, datée d'avril 1856 mettait en garde les individus disposés à émigrer en Amérique "contre les promesses séduisantes, mais trop souvent irréalisables ou inconsiderées qui leur étaient faites. "Je vous prie, disait S. E. le Ministre, d'inviter vos administrés dans leur propre intérêt, à ne point, quant à présent, s'engager comme colons dans les entreprises agricoles où ils seraient exposés à de cruelles déceptions. Seuls les émigrants libres, appartenant à la classe des cultivateurs, et portant avec eux un capital de premier établissement peuvent espérer d'obtenir dans le pays de la Confédération Argentine un placement convenable."

Un égal succès était réservé aux pourparlers échangés pour la création d'un chemin de fer, et la souscription d'un emprunt à l'étranger.

Après trois années de démarches et d'efforts, M. Alberdi dû renoncer à trouver des capitalistes.

Une dernière négociation fut entamée, par l'entremise de M. Buschental, dont les antécédens dans les opérations de crédit sont très connues en Europe.—M. Buschental se rendit à la cour de Naples, avec le titre de Ministre Plénipotentiaire sans qu'il eût été, ainsi que l'exige la Constitution des Treize Provinces, préalablement autorisé à s'en revêtir. Il s'agissait du transport sur le sol de la Confédération des condamnés politiques napolitains. L'accomplissement d'une telle mesure, sa pensée même entraînait nécessairement des obligations suspectes, et peu dignes d'un gouvernement libre. L'opinion désavoua énergiquement en Europe une transaction si nouvelle; les représentans des Etats Américains s'en émurent à bon droit par la solidarité nationale qui pouvait indirectement les atteindre: à Paraná, le huit-clos fut mis sur la discussion, en attendant qu'un vote improbable eût fait complètement justice d'une négociation, si contraire aux lois, aux mœurs et aux sentimens du pays.

M. Alberdi, dans les actes particuliers émanés de sa Légation, ne montra ni un esprit plus prévoyant ni des tendances plus conciliantes, en mettant en demeure les agens consulaires accrédités en Europe, pour représenter à la fois les deux Etats; de choisir entre l'un et l'autre.

L'option fut pour Buenos Aires, et le docteur Alberdi ne retira de cette mesure sans patriotisme qu'une profonde mortification.

Un Consulat et un vice-Consulat de la Confédération furent établis à Paris; M. Alberdi en prit les titulaires parmi des Espagnols européens, sans doute fort honorables, mais étrangers au pays, et ignorans de ses intérêts; tandis qu'il existait-ici des argentins ou des français, liés avec les pays de la Plata, les uns par l'origine les autres par les intérêts commerciaux, et qui, des deux parts, étaient entièrement propres à cette représentation.

M. Alberdi ne sut pas mieux assurer au personnel de sa Légation les conditions spéciales qu'il devait offrir, en choisissant pour attachés un négociant étranger mêlé à des affaires commerciales, dont la Justice a pu se préoccuper de régulariser les complications, et une seconde personne, émigré espagnol, carliste, qui semble manquer par sa tenue à la dignité sévère et simple d'un Etat républicain.

A bout d'insuccès, M. Alberdi termina cette infructueuse campagne lors de la reconnaissance officielle à Paris d'un chargé d'affaires Buenos-Airien; par l'article suivant inséré dans *l'Indépendance Belge* du 30 Décembre 1857.

“On s'est assez occupé depuis hier, dans le monde diplomatique, de l'incident de la présentation des lettres de créance de M. Balcarce, Chargé d'Affaires de Buénos-Ayres à Paris. Ce fait insinuant en apparence, a paru une reconnaissance officielle de l'indépendance de ce petit État, qui s'est séparé en 1855 des treize autres provinces de la Confédération Argentine. On conçoit que la présentation de M. Balcarce *crée une situation assez délicate* au Gouvernement Impérial (qui au reste a dû le prévoir) vis-à-vis du représentant de la Confédération Argentine, le docteur Alberdi, Ministre plénipotentiaire accrédité depuis 1855. L'approche des réceptions du jour de l'an, qui vont mettre en présence les envoyés de ces États dissidens, donne encore plus d'intérêt à la solution attendue de la difficulté.”

M. Alberdi fit suivre, à ce qu'on affirme, cet article offensant dans la forme pour le Gouvernement Impérial, d'une protestation remise, assuret-on également, à S. E. le Ministre des Affaires Etrangères de France, mais qu'il aurait été depuis forcé de retirer, et qu'à titre de communication confidentielle, M. Alberdi aurait ultérieurement adressée à plusieurs puissances étrangères, sans que cette protestation *in extremis*, de même que cette longue série d'efforts sans prévoyance, ait-eu d'autre effet que d'apporter le témoignage impuissant d'une situation radicalement compromise.

Grâce à Dieu, ces attaques injustes, ces dépréciations obstinées, ces luttes stériles laisseront l'avenir du pays entier à l'abri de toute atteinte. Les événemens portent en eux une fatalité bienfaisante: l'expérience instruit. Il est aujourd'hui rendu constant par les faits, comme il eut dû l'être préalablement par la logique, que tout antagonisme dirigé contre l'Etat de Buénos Ayres, ne peut servir qu'à mettre en relief sa vitalité, et augmenter dès lors le crédit moral dont il jouit. Son Gouvernement, d'ailleurs, se montre invariablement résolu à remplir ses engagements envers l'étranger, libérant financièrement son passé au profit de son avenir. Il est également décidé à multiplier les efforts et les sacrifices pour attirer sur son territoire une immigration laborieuse qui, en le peuplant le fertilise: il se met résolument en présence de tous les progrès qui s'accomplissent en Europe, afin de les appliquer sur son sol dans

la mesure de possibilités et des besoins; il ouvre en un mot à la civilisation envahissante toutes les issues.

On sait les puissantes garanties qu'il a données à la stabilité politique par les bases de sa constitution, et, contrairement à la coutume presque générale des Etats Sud-Américains, par la prédominance qu'il a consacrée, dans la direction suprême des affaires publiques de l'élément civil sur l'élément militaire. Chacun se rappelle que le docteur Obligado, régulièrement investé du pouvoir en 1855, le déposa constitutionnellement en 1857, emportant dans sa retraite la reconnaissance publique pour une administration sage, vigilante et laborieuse et cédant légalement la place au docteur Alsina, l'une des illustrations savantes du pays, qui, continuant les mêmes traditions, a jusqu'à présent suivi une politique active, libérale, et tout adonnée aux progrès pratiques.

En résumé, il n'est pas douteux que l'exemple donné par le Gouvernement Imperial ne soit imité par les autres Gouvernements d'Europe: ils comprendront, dans leur haute sagacité, que les intérêts matériels qu'ils ont à Buenos Ayres, ou qui peuvent se développer chaque jour dans cet actif centre commercial, exigent qu'ils y soient directement et intimement représentés comme la France l'est déjà par monsieur le Marquis de Forbin Janson, dont l'esprit de modération et les mérites distingués ne peuvent que rendre toujours plus intime le cordial accord des deux Etats.

Quant aux hommes politiques sérieux et bien intentionnés nous devons croire qu'ils sont dans les Treize Provinces Argentines comme à Buenos Aires animés d'un même esprit. Tous doivent rester convaincus que l'unité compacte du territoire; le mouvement harmonique de ses parties, en laissant à chacune d'elles son rôle et ses droits, peuvent seuls, dans les éventualités de l'avenir, garantir ces Etats des grandes ambitions circonvoisines, et faire jaillir de ce pays favorisé la prospérité rayonnante et tous les avantages civilisateur que la nature et les institutions y ont déposés.

Un ami de la République Argentine.